


- Une branche de cette famille prit de l'importance grâce aux alliances contractées dans la noblesse provençale de renom  
 La famille de Bon(n)aud, maintenue noble en 1667 (noble de race et de lignée) « releva » le nom d'Archimbaud qui risquait de disparaître.  
 Ainsi, en 1744, naîtra à Pertuis, noble Charles-Louis-Alphonse de Bonaud d'Archimbaud.

André d'Archimbaud  
 16/9/1610 *Pertuis*-  
 19/9/1668 *Pertuis*

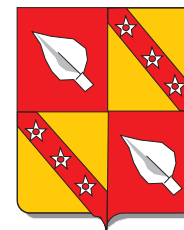
22/7/1642  
*Pertuis*  


Françoise  
 d'ANJOU  
 ° 1625 *Pertuis*  
 fille de Sébastien,  
 & de Lucrece  
 de Roux



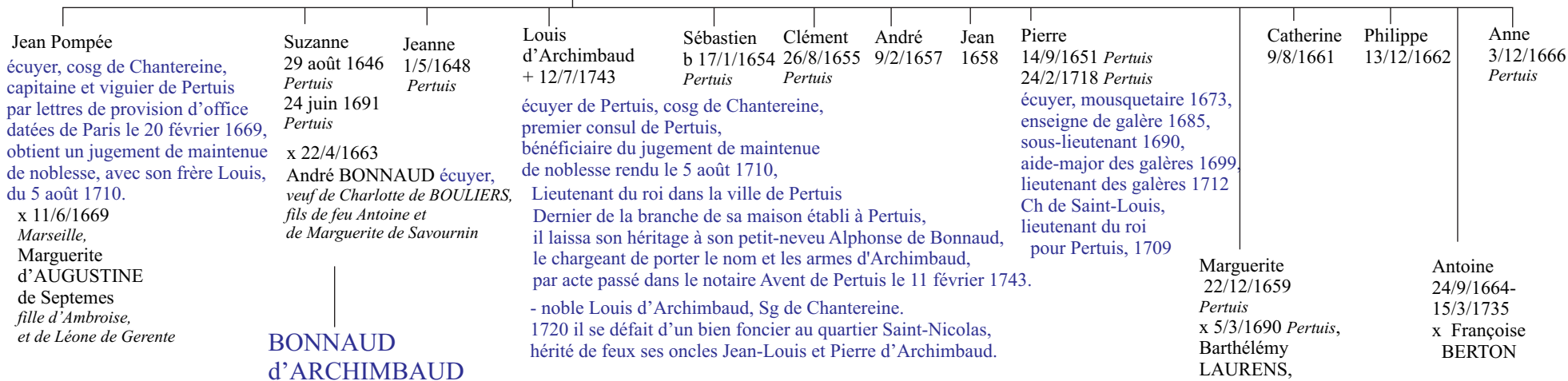
Anjou

Veuve, elle désista volontairement par déclaration  
 du 30/11/1668, la « noblesse usurpée »  
 de feu son époux.



Bonaud d'Archimbaud

écuyer, sieur de Chantereine,  
 docteur en droits et avocat au parl.  
 lieutenant de cavalerie 1650,  
 officier de galère, est blessé d'un coup  
 de mousquet à la cuisse, nommé viguier  
 et capitaine royal de la ville de Pertuis  
 par lettres patentes du roi signées à Paris le 27/2/1664,



Grâce à l'achat d'un office de viguier, la famille réussit à faire valoir ses prétentions :  
 le 5 août 1710, une ordonnance de l'Intendant Lebret maintint nobles : Pompée d'Archimbaud ,  
 écuyer, Sr de Chantereine et son frère Louis (5 degrés noble).



Augustine



Bonaud